

# Précisions apportées aux Règles 2019

(mise à jour -- 18 décembre 2018)

---

## Règles

Règle 1 :

Règle 1.3c(4) :

1. Jouer du mauvais endroit est relié à Causer le déplacement de la balle :

Si un joueur déplace sa balle en jeu en infraction à la règle 9.4 et la joue de son nouvel emplacement au lieu de la replacer, le joueur n'encourt que la pénalité générale selon la règle 14.7 pour avoir joué du mauvais endroit. L'acte de déplacer la balle en infraction à la règle 9.4 est lié à jouer du mauvais endroit en infraction à la règle 14.7. **(ajout déc. 2018)**

Règle 4 :

Règle 4.1c :

1. Un bâton retiré du jeu ne doit pas être utilisé durant la ronde

Si un bâton excédentaire a été retiré du jeu avant une ronde et transporté par le joueur durant la ronde, ou si un bâton a été retiré du jeu durant la ronde, il ne doit pas être utilisé pour le reste de cette ronde. Ceci comprend la situation où un joueur a le droit de remplacer un bâton et c'est une restriction additionnelle à la règle 4.1b(4). **(ajout déc. 2018)**

Règle 5 :

Règle 5.2 :

1. La première infraction survient lorsqu'un premier coup est effectué :

La pénalité pour la première infraction à la règle 5.2 s'applique dès qu'un joueur pose un premier geste (comme effectuer un coup). La pénalité de disqualification pour la deuxième infraction s'applique lorsque le joueur pose tout geste subséquent qui n'est pas permis (comme rouler une balle ou effectuer un autre coup). Ces actions ne

sont pas considérées comme étant des actions liées selon la règle 1.3c(4). **(ajout déc. 2018)**

Règle 10 :

Règle 10.3b(2) :

1. Le cadet peut lever la balle lorsque le joueur prend un dégagement :

En autant qu'il est raisonnable de conclure que le joueur est en train de prendre un dégagement en vertu d'une règle, on considère que son cadet a reçu l'autorisation de lever la balle et il peut le faire sans pénalité. **(ajout déc. 2018)**

Règle 11 :

Règle 11.1b :

1. Comment appliquer l'exception 2 de la règle 11.1b :

L'exception 2 de la règle 11.1b doit être appliquée en utilisant le critère « établi ou pratiquement certain ». Par conséquent, s'il est établi ou s'il y a une preuve concluante que la balle jouée du vert a accidentellement frappé une personne, un animal ou une obstruction amovible sur le vert, le coup ne compte pas. **(ajout déc. 2018)**

2. Les insectes vivants sont des animaux :

L'exception 2 de la règle 11.1b s'applique aux insectes vivants puisque ce sont des animaux. **(ajout déc. 2018)**

Règle 13 :

Règle 13.1c(2) :

1. Dommages causés par la grêle :

Les dommages causés au vert par la grêle peuvent être réparés. **(ajout déc. 2018)**

Règle 14 :

### Règle 14.3b(2) :

1. Un tee est de l'équipement :

Un tee utilisé par le joueur (comme un tee utilisé pour marquer un point de référence), ou transporté par le joueur ou par son cadet, fait partie de l'équipement du joueur. **(ajout déc. 2018)**

### Règle 14.3d :

1. La pénalité pour avoir délibérément dévié ou arrêté une balle s'applique toujours :

Si un joueur laisse tomber une balle correctement et la fait dévier délibérément en infraction à la règle 14.3d avant qu'elle s'arrête, le joueur doit laisser tomber une balle de nouveau.

Lorsqu'il agit ainsi, le joueur n'est pas considéré comme corrigeant une erreur en vertu de la règle 14.5b(3) et il encourt la pénalité générale selon la règle 14.3d. **(ajout déc. 2018)**

### Règle 14.5c :

1. Le joueur n'est pas pénalisé si l'amélioration n'a pas d'effet sur la zone de dégagement d'où la balle est jouée :

Si un joueur améliore la zone de dégagement mais qu'il laisse tomber la balle incorrectement, ce joueur ne serait pas pénalisé selon la règle 8.1a s'il laissait tomber la balle correctement dans une zone de dégagement différente, en autant que son geste n'a pas aussi amélioré la zone de dégagement d'où il a joué. **(ajout déc. 2018)**

### Règle 16 :

#### Règle 16.1a(3) :

1. Signification de « clairement déraisonnable de jouer la balle » pour décider si un dégagement est permis :

Le but de la règle 16.1a(3) est d'empêcher un joueur d'obtenir un dégagement sans pénalité lorsque c'est clairement déraisonnable pour lui d'effectuer un coup à cause de l'embarras causé par quelque chose d'où un dégagement sans pénalité n'est pas permis. Cela ne s'applique pas cependant quand la balle d'un joueur est enfouie dans la zone générale et que le joueur a les pieds sur une obstruction inamovible.

Dans un tel cas, le joueur peut prendre un dégagement de l'une ou l'autre condition, à moins que le dégagement ne soit pas raisonnable à cause d'un embarras autre que l'une ou l'autre des conditions. **(ajout déc. 2018)**

#### Règle 16.3b :

1. Le joueur n'a pas toujours droit à un dégagement pour une balle enfouie :

Si la balle d'un joueur est enfouie dans la zone générale, mais que ni le point de référence ni aucune partie du terrain n'est dans la zone générale à pas plus d'une longueur de bâton de ce point de référence, le joueur n'a pas le droit de prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.3b.

Par exemple, un dégagement sans pénalité n'est pas permis lorsque :

- une balle est enfouie à la base même d'un rebord, mur ou paroi au dessus d'une fosse de sable,
- le point immédiatement derrière la balle est dans la fosse de sable et
- il n'y a aucune partie de la zone de dégagement qui soit dans la zone générale à pas plus d'une longueur de bâton et pas plus près du trou que ce point de référence. **(ajout déc. 2018)**

#### Règle 24 :

##### Règle 24.4b :

1. Un « donneur de conseils » ne doit pas se tenir délibérément derrière le joueur :

Si un « donneur de conseils » se tient délibérément derrière un joueur lorsque celui-ci commence à prendre position et que le joueur demande ou donne l'autorisation au « donneur de conseils » d'agir ainsi, le joueur encourt la pénalité générale selon la règle 10.2b(4) – voir la règle 1.3c(1), 1<sup>ère</sup> puce.

Si le joueur n'a pas demandé ou n'a pas autorisé le « donneur de conseils » à se tenir à cet endroit, mais qu'il sait que ce n'est pas permis et qu'il ne prend pas les mesures raisonnables pour s'objecter ou empêcher que cela survienne, le joueur encourt la pénalité générale selon la règle 10.2b(4) – voir la règle 1.3c(1), 2<sup>e</sup> puce. **(ajout déc. 2018)**

# Définitions

## Longueur de bâton :

1. Signification de « longueur de bâton » lorsqu'on joue avec un partenaire :

Dans les formules de jeu avec partenaire, le bâton le plus long de l'un ou l'autre partenaire, sauf un fer droit, peut être utilisé pour définir l'aire de départ ou pour déterminer l'étendue d'une zone de dégagement.  
**(ajout déc. 2018)**

## Zone de dégagement :

1. Déterminer si la balle est dans la zone de dégagement :

Pour déterminer si une balle s'est arrêtée dans une zone de dégagement (soit une ou deux longueurs de bâton du point de référence selon la règle qu'on applique), la balle est dans la zone de dégagement si une partie de la balle est à l'intérieur de la mesure d'une ou de deux longueurs de bâton. Cependant, une balle n'est pas dans la zone de dégagement si une partie de la balle est plus près du trou que le point de référence ou lorsqu'il y a embarras pour tout au moins une partie de la balle par la condition dont un dégagement sans pénalité vient d'être pris. **(ajout déc. 2018)**

# Procédures du comité

## Règle locale type B-2 :

1. Le point sur la limite opposée ne doit pas traverser une autre zone du terrain :

Lorsque la règle locale type est en vigueur, si la ligne droite, qui va du point où la balle a traversé en dernier lieu la limite de la zone à pénalité jusqu'au point à égale distance du trou sur l'autre limite, passe à

**l'extérieur de la zone à pénalité, le joueur n'est pas autorisé à utiliser ce point opposé. (ajout déc. 2018)**

**Règle locale type F-5 :**

- 1. Il n'est pas nécessaire que l'obstruction inamovible soit dans la zone générale :**

**Eu égard à l'emplacement de l'obstruction inamovible, l'expression « à pas plus de deux longueurs de bâton du vert » inclut une obstruction inamovible située sur le vert. (ajout déc. 2018)**